

BIDE BERRIAK

LEHIAKETA

1. Objectif du concours

Le concours **Sutondotik Plazara** est organisé par Bizilur Asociación para la Cooperación y el Desarrollo de los Pueblos (Association pour l'entraide et le développement des Peuples), Etxalde - Nekazaritza Iraunkorra , avec le soutien de Donostia / San Sebastián Capitale Européenne de la Culture 2016, et l'Agence Basque de Coopération au Développement, et celui du projet [Hands on the Land for Food Sovereignty](#) (Mains à la Terre pour la Souveraineté Alimentaire).

Le concours Sutondotik Plazara vise à encourager la réflexion et le débat autour de la souveraineté alimentaire dans nos sociétés, ainsi que sa propre construction à partir de l'interaction rural- urbain. Nous impulsions la création artistique et culturelle à travers différents canaux de communication et d'expression pour la génération d'outils et d'espaces de sensibilisation et esprit critique. Notre objectif c'est de promouvoir un courant culturel qui revalorise le rôle des paysans et paysannes dans notre alimentation et dans la durabilité de la vie et des communautés dans les villes.

2. Thème

Pour définir la **Souveraineté alimentaire**, nous avons choisi de citer la Déclaration de Nyeleni (2007) de La Vía Campesina : « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples aux aliments nutritifs et culturellement adaptés, accessibles et produits de forme durable et écologique, et **leur droit de décider de leur propre système alimentaire et de production**. Cela place ceux qui produisent, distribuent et consomme les aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, au dessus des exigences du marché et des entreprises.

Cela défend les intérêts et inclut les **générations futures**. La souveraineté alimentaire nous offre une stratégie de résistance et de déconstruction du libre échange corporatif et du régime alimentaire actuels, et veut pousser les systèmes alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche à être gérés par les producteurs et productrices locaux/les. La souveraineté alimentaire donne la priorité aux **économies locales** et aux **marchés locaux et nationaux**, et octroie le pouvoir aux **paysans, à l'agriculture familiale**, à la pêche artisanale et à l'élevage traditionnel. Elle place la production, la distribution et la

consommation alimentaire sous l'égide de la **sauvegarde de l'environnement et de la société, et d'une économie durable**.

Elle promeut le commerce transparent, qui garantit des revenus dignes pour toutes les populations, et le droit des consommateurs de contrôler leur nutrition et leur alimentation. Elle assure que les **droits d'accès et de gestion** de notre terre, de nos territoires, de notre eau, de nos graines, de notre bétail, et notre biodiversité soient entre les mains de ceux qui produisent les aliments. La souveraineté alimentaire suppose de **nouvelles relations sociales, libérées de l'oppression et des inégalités** entre les femmes et les hommes, entre les peuples, les groupes ethniques, les classes sociales et les générations. »

C'est dans cet esprit que les œuvres qui abordent les **difficultés** et les **enjeux** existants seront privilégiées, au même titre que celles sur les **propositions** et **alternatives** qui sont en train de se mettre en place pour promouvoir la Souveraineté alimentaire dans différents domaines : comment le système alimentaire actuel (industriel et intensif) a une répercussion sur la crise climatique et énergétique que nous subissons ; la manque de terrains pour cultiver des aliments, issu du phénomène d'accaparement des terres et d'autres biens naturels nécessaires pour la production d'aliments (eau, semences, savoirs, etc), la spéculation sur les denrées alimentaires, comment sauvegarde la biodiversité, l'agroécologie, l'impact des aliments sur notre santé, la relation que nous avons avec la nourriture comme consommatrices, des relations entre les personnes consommatrices et productrices d'aliments, la situation des producteurs et productrices en Euskal Herria et dans d'autres sociétés, l'importance des femmes dans la production des aliments, comment repenser consommation d'aliments, alternatives aux grands marchés de l'alimentation, pour quoi et comment acheter des produits locaux et de saison, comment rendre digne la vie de nos *baserris*, etc.

La Souveraineté alimentaire est au cœur de la durabilité de la vie. Pour faire cela, il est nécessaire de réviser et faire évoluer les liens établis entre les personnes, de façon à qu'elles soient toutes libérées de toute oppression, imposition ou inégalité. C'est pour cela que les œuvres qui contestent et visualisent les inégalités homme-femme, et présentent un regard féministe seront privilégiés.

De plus, la souveraineté alimentaire répond aussi au besoin de re- situer l'alimentation dans le paradigme des droits fondamentaux, et donc de développer des systèmes alimentaires qui assurent une alimentation de qualité pour toutes les personnes avec une attention particulière aux personnes qui se trouvent dans une situation plus vulnérable ou de risque d'exclusion sociale. Le droit à une alimentation digne et de qualité, lié au droit au développement d'une vie paysanne, se trouve au cœur de la construction de la souveraineté alimentaire. Nous voulons distinguer les pièces artistiques qui encouragent, ou essayent de mettre l'accent, sur la nécessité de pousser le droit à la vie paysanne et à une alimentation de qualité pour toutes les personnes, avec l'appui du réseau européen Hands On the Land avec le prix "Droits paysans".

3. Catégories

Une œuvre ne peut être soumise qu'une seule fois dans l'une des quatre catégories :

3.1. Illustration

Les illustrations numériques ou traditionnelles, en couleur ou en noir et blanc, seront envoyées sous forme de fichier au format JPEG inférieur à 2 MB, en utilisant le formulaire d'inscription.

En ce qui concerne les illustrations traditionnelles, les personnes participantes pourront soumettre l'œuvre originale en papier. Si l'œuvre n'est pas sélectionnée elle pourra être retournée aux personnes intéressées à leur demande.

Si l'illustration comporte en texte, celui-ci doit être rédigé en espagnol et/ou en euskera.

3.2. Photographie

Les photographies originales, les retouchées, les collages photos, etc. en couleur ou en noir et blanc seront envoyées sous forme de fichier au format JPEG inférieur à 2 MB, en utilisant le formulaire d'inscription.

Les personnes participantes pourront soumettre la photographie en papier. Si l'œuvre n'est pas sélectionnée elle pourra être retournée aux personnes intéressées à leur demande.

3.3. Audiovisuel– court métrages

Le matériel audiovisuel enregistré sous n'importe quel format (flash mob, poèmes déclamés, vidéoclips, photomontages, roman-photo, dance, projets d'animation, interviews, films de fiction, performances, etc.) pourra être présenté ; mais en aucun cas il ne dépassera les 5 minutes.

Le sous-titrage en euskera et/ou espagnol sera demandé quand les dialogues des films seront dans une autre langue.

3.4. Récits – nouvelles, poèmes, articles

Des œuvres écrites quelque soit son style narratif, pourront être présentées au concours : des interviews, des articles, des nouvelles, des contes, des poèmes, etc. Ces œuvres ne dépasseront pas les 2.000 mots, et devront être rédigées en euskera et/ou espagnol.

4. Conditions générales de participation

Le concours est ouvert aux femmes, aux hommes, et aux organisations qui souhaitent y participer.

Le nombre d'œuvres présentées n'est pas limité, c'est-à-dire, une personne pourra soumettre plusieurs projets dans plusieurs catégories.

Les participants se défendent de présenter toute œuvre à caractère obscène, xénophobe ou raciste, ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Les œuvres qui ne respectent pas les recommandations du concours seront exclues. Toutes les œuvres devront s'associer à l'un ou plusieurs des **sujets** suivants :

- a) **Souveraineté alimentaire et Lutte contre le Changement Climatique** – des projets qui s'occupent de l'impact du modèle agroindustriel sur le réchauffement climatique mondial, ou des possibilités que l'agriculture paysanne offre pour participer au refroidissement de la planète.
- b) **Agroécologie ou modèles de production durables** – des projets qui s'attaquent aux questions liées à l'accès des biens communs (terre, eau semences, et soins) et le renouveau des savoirs des paysans face aux modèles de production industrielle les plus répandus.
- c) **Souveraineté alimentaire et consommation** – des projets qui s'occupent des questions liées à la consommation alimentaire à laquelle nous avons accès actuellement et /ou aux alternatives à la consommation qui parient sur des personnes productrices et sur une consommation responsable et durable.
- d) **Luttes paysannes et savoir populaire** – des projets liés au mouvement social paysan, en Euskal Herria et dans d'autres contextes ; le rôle de La Vía Campesina en particulier, les différentes luttes qui agissent sur l'obtention de la souveraineté alimentaire, et le renouveau des savoirs traditionnels des paysans.
- e) **Féminisme et Souveraineté alimentaire** – des projets qui se focalisent sur la situation des femmes en milieu rural et montrent leur rôle dans la construction de la souveraineté alimentaire ; ou bien qui s'occupent des questions liées à la lutte pour l'égalité des sexes en milieu rural et dans des modèles et communautés paysannes.
- f) **Droits paysans et Droit à une alimentation digne** - pour les projets focalisés sur le besoin, promotion et défense du droit à la vie paysanne et le droit à une alimentation digne pour toutes les personnes et communautés.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions. De même, tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser les photographies soumises (ou de l'une partie d'elles) sur des supports de communication et le comité s'engage à ce que le nom de l'auteur soit mentionné. La licence copyleft 3.0 sera utilisée pour toutes les œuvres présentées.

5. Modalités de participation

Pour s'inscrire au concours, les participants devront se rendre sur le site www.bideberriak.eus/lehiaketa et remplir le formulaire d'inscription dans la catégorie de leur choix, en utilisant un formulaire séparé pour chaque travail présenté.

Dans les catégories d'**Illustration et Photographie**, les œuvres seront envoyées en utilisant le formulaire d'inscription.

Dans la catégorie **Audiovisuel**, l'œuvre sera mise en ligne sur Vimeo ou You Tube, et l'auteur enverra le link (URL) en utilisant le formulaire d'inscription. Dans le nom de la vidéo doit apparaître le titre de l'œuvre.

Dans la catégorie **Récits**, le texte sera envoyé directement en utilisant le formulaire d'inscription.

Le délai de réception des œuvres est ouvert du 2 mai au 15 juillet 2016.

Le jury, composé de *baserritarras* (paysans) et professionnels des catégories susdites rendra public son verdict sur le site web de [BIDE BERRIAK/lehiaketa](http://www.bideberriak.eus/lehiaketa) le 15 septembre 2016.

6. Prix

Tous les prix du Concours BIDE BERRIAK (sauf le prix du public) seront décernés par un jury composé de professionnels dans le domaine de la communication et la culture, experts compétents dans le domaine de la communication avec une approche féministe, organisatrices du concours et représentants du mouvement paysan en Euskal Herria. Le jury devra respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

6.1. Prix Illustration

Le prix de la meilleure illustration est doté d'un montant de **100 €*** , ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

De même, si l'auteur et les entités organisatrices en décident ainsi, les illustrations pourront être publiées dans des publications pour promouvoir la souveraineté alimentaire, toujours avec autorisation préalable.

6.2. Prix Photographie

Le prix de la meilleure photographie est doté d'un montant de 100 €*, ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la

Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

De même, si l'auteur et les entités organisatrices en décident ainsi, les photographies pourront être publiées dans des publications pour promouvoir la souveraineté alimentaire, toujours avec autorisation préalable.

6.3. Prix Audiovisuel

Le prix de la meilleure œuvre audiovisuelle est doté d'un montant de 100 €*, ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

6.4. Prix Récits

Le prix de la meilleure œuvre est doté d'un montant de 100 €*, ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

6.5. Prix Regard Féministe

Le prix Regard Féministe, comprenant toutes les catégories (récit, audiovisuel, illustration ou photographie), est doté d'un montant de 100 €*, ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

6.6. Premio "Derechos Campesinos"

Le prix Droits Paysans sera attribué à la meilleure pièce d'entre toutes les catégories (récit, audiovisuel, illustration ou photographie) choisissant le thème "Droits des agriculteurs", et sera doté d'un montant de 100 €*, ainsi que la possibilité d'assister et de participer au deuxième Forum européen pour la Souveraineté Alimentaire NYELENI EUROPE 2016 du 26 au 30 Octobre 2016 à Cluj Napoca, Roumanie. (Frais payés) **

6.7. Prix du Public

Le prix du public Donostia2016 sera attribué à la pièce la plus votée sur le site www.bideberriak.eus/lehiaketa.

En cas d'égalité des voix, c'est au jury qui reviendra la décision finale. Au cas où l'œuvre retenue au prix du jury et celui du public serait la même, le prix du public sera attribué au deuxième finaliste.

La récompense financière attribuée à chacune des œuvres sera de **400 €***.

* Les prix déclarés sont nets, comprenant la réduction du 15% de l'I.R.P.F

** Information: <http://www.nyelenieurope.net/en/> La personne voyagera en groupe avec les autres personnes lauréates ainsi que les organisateurs du concours. Pour pouvoir participer à ce voyage c'est nécessaire que les lauréates résident dans l'État espagnol.

Le comité organisateur du concours se réserve le droit de renoncer à l'attribution du Prix.

Les personnes lauréates seront informées personnellement des délibérations du jury par le comité organisateur à partir du 15 septembre et leurs noms seront publiés sur le site, facebook et twitter des entités organisatrices du concours.

Organizan:



Colaboran:

LOGO DSS2016 ,EHU, HANDS ON THE LAND-EU, AGENTZIA